



Rapport d'activité

2025

Pôle Cohésion Sociale

Hébergement d'urgence

Allocation Logement Temporaire

Hébergement d'insertion

Asfad
148, rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
02 99 59 60 01
siege@asfad.fr



SOMMAIRE

PRÉSENTATION	3
1. L'Asfad	3
1.1. Présentation générale de l'Asfad	3
1.2. La raison d'être de l'Asfad	3
1.3. Le projet de fusion, la naissance d'Altera, les solidarités comme engagement	4
2. Présentation du pôle et du service	4
2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale	4
2.2 Le CHRS	6
2.3 Les missions du CHRS	6
SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS	7
1. Synthèse du rapport d'activité	7
2. Les chiffres clés	8
3. Les moyens	8
LE PUBLIC ACCUEILLI	10
1. Le service d'Hébergement d'Urgence (SHU)	10
2. Les Services d'Insertion Sociale (SIS) et Stabilisation	14
PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES / ACTIONS COLLECTIVES	16
1. Le Conseil de Vie Sociale (CVS) et réunions des résidentes	16
2. Des actions collectives proposées tout au long de l'année	188
3. Création d'une salle de convivialité à la résidence Brocéliande avec les femmes accueillies 199	
LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025	19
1. Deux décès de résidentes accompagnées par l'équipe de Patton	19
2. La réalisation d'un colloque autour du contrôle coercitif par l'équipe du SHU	20
3. Inspection du CHRS à l'automne	20
4. Nouveau traitement contre les cafards	211
ET POUR 2026	211

1. L'Asfad

1.1. Présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfants et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés au 31.12.2025 :

- 183 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 169 ETP
- 50 salarié.es en CDDI chantier d'insertion au 31/12
- Budget 2025 : 14,3 M€
- 18 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 44 bénévoles d'intervention en 2025

1.2 La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



Les valeurs de l'Asfad :

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discriminations à sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad :

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité :

Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

Les missions :

Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

1.3 Le projet de fusion, la naissance d'Altera, les solidarités comme engagement

Depuis 2022, l'Asfad est engagée dans un projet de fusion avec la SEA35. En fidélité avec leurs histoires, l'objectif de cette fusion est de renforcer les actions des deux associations, au service de la promotion des droits, de l'inclusion et de l'émancipation. L'année 2025 a été l'occasion de plusieurs temps de travail en commun pour construire les bases du projet associatif d'Altera, et de renforcer les coopérations entre les services.

La fusion aura lieu le 1^{er} juillet 2026.

« L'association « Altera » est une association de solidarité à but non lucratif, laïque, humaniste, féministe, militante qui promeut les droits et favorise l'inclusion et l'émancipation de toutes et tous, enfants et adultes.

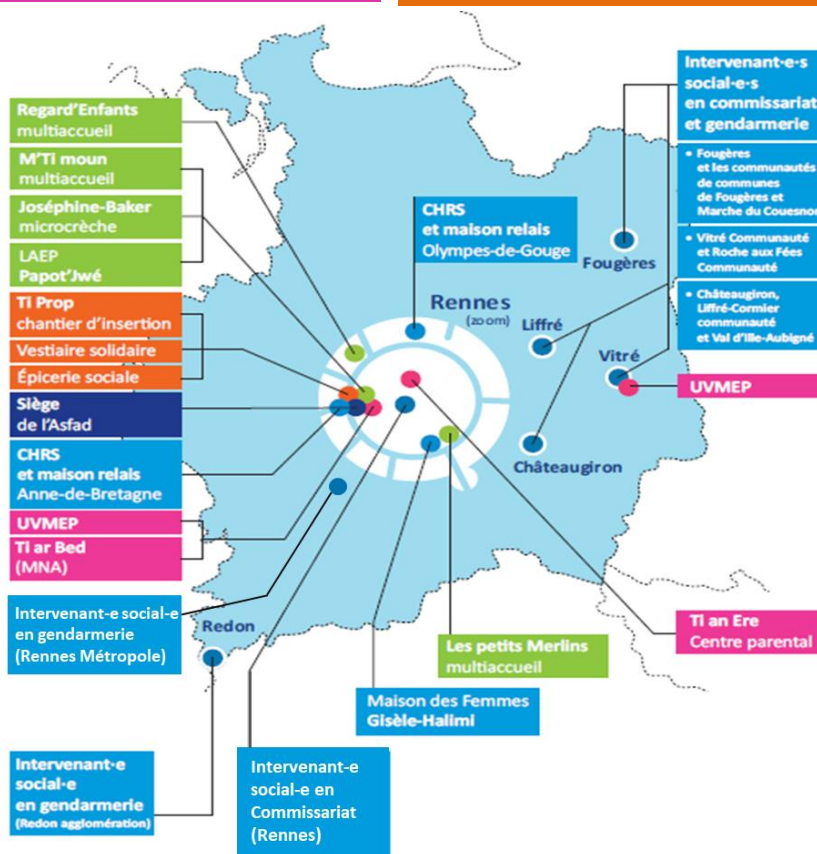
Implantée en Bretagne, l'association « Altera » agit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. »

2. Présentation du pôle et du service

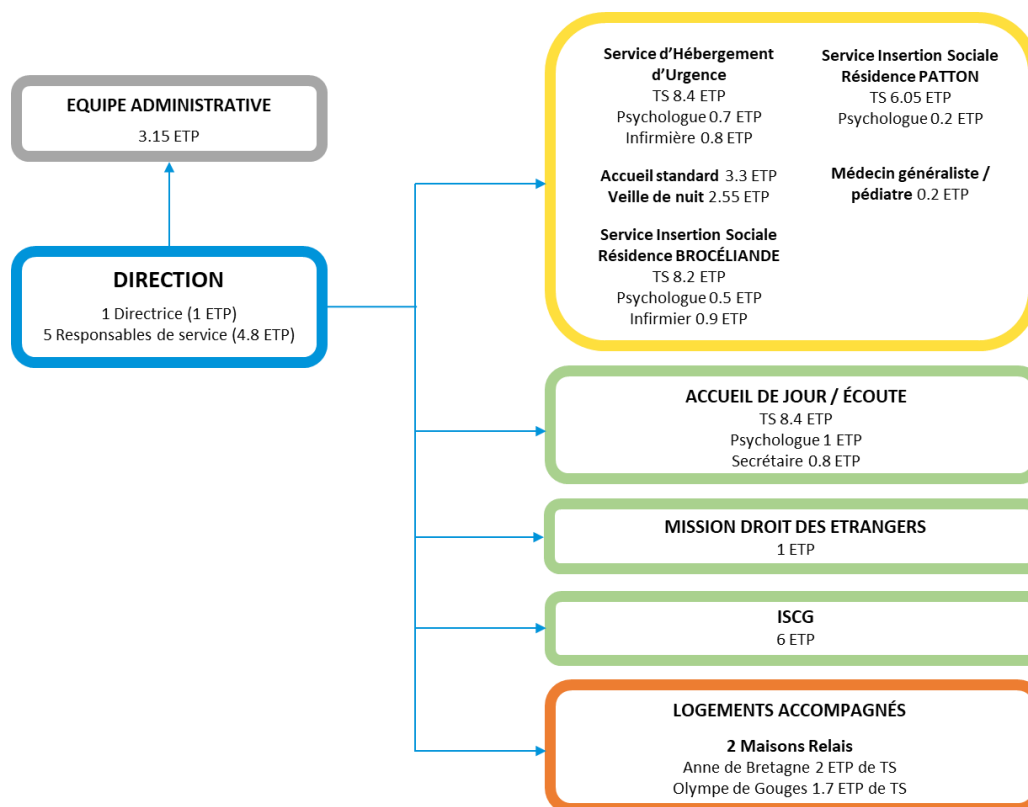
2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale

Le Pôle Cohésion Sociale regroupe les activités d'hébergement et de logement à travers le Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), 11 logements en allocation logement temporaire dédiés aux femmes victimes de violence et les 2 maisons relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne. Sont rattachées à ce pôle, des activités hors hébergement : les Intervenant·es sociales en commissariat et gendarmerie, le service d'écoute spécialisée et un accueil de jour pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, au sein de la Maison des Femmes Gisèle Halimi, la mission Droits des étrangers/droit international de la famille.

Activités du Pôle :



ORGANIGRAMME DU PÔLE COHÉSION SOCIALE 2025



Bien que chaque service ou établissement de ce pôle accueille et accompagne un public qui lui est spécifique, en raison de leurs missions propres, nous pouvons dire que la problématique des violences conjugales et intrafamiliales traverse tous les services. Ainsi, l'activité du CHRS est en lien ou peut être complémentaire des autres activités du pôle.

Le Conseil de Pôle (instance créée en 2018) :

Le conseil de pôle est une instance consultative sur le projet du pôle, l'évolution des besoins, il est aussi force de propositions à soumettre au conseil d'administration sur les évolutions qui pourraient être envisagées pour mieux répondre aux besoins ou améliorer la qualité du service rendu. Il réunit des représentant.es de l'ensemble des parties prenantes (personnes accueillies, salarié.es, direction, membres du conseil d'administration). Le conseil de pôle est présidé par un.e administrateur.rice délégué.e par le conseil d'administration.

Comment vit le pôle ?

- Un conseil de pôle qui se réunit 3 fois par an :

Il permet d'échanger sur les actualités des services ainsi que sur les évolutions du public, des besoins, des politiques publiques...

- Une journée de pôle tous les 2 ans :

Cette journée rassemble tous les professionnel.les de tous les services du pôle. L'objectif est de favoriser l'interconnaissance, entre salarié.e s et entre services. Elle favorise également le sentiment d'appartenance au pôle et à l'association et permet de développer une culture ou des pratiques communes en travaillant sur une thématique transversale.

- Des groupes de travail en interservices du pôle sur des problématiques communes

2.2 Le CHRS

Créé en 1977 pour accueillir des femmes cheffes de famille, le CHRS s'est rapidement orienté vers la prise en charge de femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants, développant ainsi une certaine expertise autour de cette problématique. Le CHRS accueille toute femme en situation de précarité, de toute origine, de tout âge, et quelles que soient ses difficultés, accompagnée d'enfants ou non.

Capacité d'accueil au 31/12/2025 : 277 places (dont 67 places sous subvention et ALT)

	Nombre de places	Localisation
Hébergement d'urgence	72 places : <ul style="list-style-type: none"> ○ 23 en urgence sociale ○ 49 pour victimes de violence 	<i>Résidence Brocéliande : 38</i> <i>5 pavillons sur le territoire de Rennes et Rennes Métropole : 34</i>
Places ALT	22 places : <ul style="list-style-type: none"> ○ 14 (financées au logement) ○ 8 (subventionnées à la place) 	<i>5 logements au sein de la résidence Patton</i> <i>6 logements (Rennes, St-Jacques-de-la-Lande, Cesson-Sévigné)</i>
Hébergement d'insertion et stabilisation	183 places	<i>Résidence Brocéliande : 60*</i> <i>Résidence Patton : 14</i> <i>Appartements extérieurs : 109*</i>

* le nombre de personnes hébergées en résidence ou en appartements extérieurs peut varier selon les compositions familiales

2.3 Les missions du CHRS

Les missions du CHRS relèvent du Code de l'Action Sociale et des Familles : Accueillir, Héberger, Accompagner. Elles se déclinent différemment entre l'hébergement d'urgence et l'hébergement d'insertion.

Ce qui différencie l'hébergement d'urgence de l'hébergement d'insertion réside dans les modalités d'admission d'une part et dans durée de l'hébergement : la priorité de l'hébergement d'urgence est la réorientation dans des délais plus rapides possibles, celle de l'hébergement d'insertion est l'accès au logement pérenne.

	Missions	Modalités d'admission
Hébergement d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en sécurité et à l'abri - Répondre aux besoins de 1^{ère} nécessité et soutien à la vie quotidienne - Réaliser un diagnostic de la situation sociale et écouter - Accompagner dans les premières démarches (administratives, médicales...) - Orienter vers des solutions d'hébergement ou de logement plus pérennes 	<ul style="list-style-type: none"> - Orientation sur appel direct de la personne ou d'un partenaire (dont le 115) pour les femmes victimes de violence - Orientation par le 115 pour les femmes en urgence sociale - Pas de procédure d'admission et accueil inconditionnel
ALT	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer le relogement - S'assurer du bon entretien du logement, du règlement du loyer - Accompagnement sur la question des violences 	<ul style="list-style-type: none"> - Orientation par le SIAO - Orientation par l'accueil de jour de l'Asfad situé à la maison des femmes Gisèle Halimi

		- Orientation par tous partenaires extérieurs (CDAS, etc.)
Hébergement d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un accompagnement global - Aider la personne à identifier ses difficultés et à les travailler - Elaborer avec elle un projet d'accompagnement personnalisé, visant à résoudre ou réduire ses difficultés - Accompagner l'accès aux droits et aux devoirs - Evaluer le maintien du lien avec l'autre parent, dans le respect des droits des deux parents et dans l'intérêt de l'enfant - Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle - Soutenir la capacité de la famille accueillie, ou de la femme isolée, à élaborer un projet de vie autonome afin d'accéder au logement de droit commun 	<ul style="list-style-type: none"> - Orientation par le SIAO après validation de la demande par la commission technique composée de différents partenaires - La personne doit posséder une autorisation de séjour d'une validité d'au moins 6 mois - Procédure d'admission au niveau du CHRS

L'accompagnement vers l'emploi est porté par les AAVA : Ateliers d'Adaptation à la Vie Active. Cinq ateliers : hôtellerie (nettoyage des locaux de l'Asfad ainsi que des logements à la sortie des résidentes), épicerie sociale, vestiaire solidaire, reconditionnement et repassage de linge, confection de confitures avec les invendus de la banque alimentaire. Les femmes qui le souhaitent peuvent participer à l'un ou l'autre de ces ateliers. Elles touchent un pécule au prorata du nombre d'heures qu'elles effectuent. Pour certaines c'est un vrai levier pour un retour vers l'emploi. Une éducatrice technique spécialisée les soutient également dans les démarches d'accès à l'emploi ou à la formation. Ces ateliers sont rattachés au pôle insertion socio-professionnelle, qui fait lui-même l'objet d'un rapport d'activité.

- 55 femmes du CHRS ont bénéficié des AAVA
- 72 ont été accompagnées par la conseillère en insertion professionnelle

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS

1. Synthèse du rapport d'activité

L'activité du CHRS a été très soutenue, notamment en raison d'un taux d'occupation important. Mais également par les difficultés que rencontrent les femmes accueillies qui mobilisent régulièrement les professionnels pour faire de la régulation.

La durée de séjour s'est allongée sur l'hébergement d'urgence mais reste stable sur l'hébergement d'insertion.

La majorité adhère à l'accompagnement proposé tandis que pour d'autres c'est plus difficile, ce qui ne favorise pas l'insertion et donc la sortie. Les orientations sont aussi rendues difficiles par l'embolisation de l'ensemble des dispositifs d'hébergement et de logement.

Une belle dynamique collective a été amorcée en cours d'année à la résidence Brocéliande grâce notamment à la création d'une salle convivialité. Celle-ci étant ouverte sur des espaces de passages, elle favorise la participation spontanée des femmes quand des activités se tiennent dans cette salle.

Les actions collectives ont également été développées dans chacun des services, celles-ci contribuant au bien-être des personnes, adultes et enfants.

2. Les chiffres clés

Nombre de personnes accueillies en 2025	Insertion/Stabilisation : 283 Hébergement d'Urgence : 95 ALT : 30
Nombre d'ETP (CHRS + SHU + ALT)	54,43
Nombre de bénévoles	4
Typologie du public	Insertion/Stabilisation : Femmes : 115 / Enfants : 168 Hébergement d'Urgence : Femmes : 50 / Enfants : 45 ALT : Femmes : 17 / Enfants : 13
Taux d'occupation	Insertion/Stabilisation : 111 % Hébergement d'Urgence : 97 % ALT : 68 %
Durée moyenne de séjour	Insertion/Stabilisation : 33 mois Hébergement d'Urgence : 22 mois ALT : 12 mois

Nous avons accueilli autant de personnes qu'en 2024. Le taux d'occupation est très élevé, particulièrement sur l'hébergement d'insertion. Plus de 20 % des familles accueillies avaient 3 enfants et plus, dont une de 9 enfants. Il y a eu 13 naissances dans l'année, ce qui augmente d'autant le nombre de personnes accueillies et donc le taux d'occupation sans accueil de nouveaux ménages.

Concernant le taux d'occupation de l'ALT, c'est sur les logements situés à la résidence Patton qu'il y a une sous-occupation importante car nous n'avons pas toujours la composition familiale qui corresponde à la capacité du logement, notamment pour le T4. Il a été occupé toute l'année par une famille de 3 personnes, là où nous devrions héberger 5 à 6 personnes.

3. Les moyens

➤ Ressources financières

L'ensemble des places d'hébergement (insertion, urgence et ALT) est financé par une dotation globale de financement et des subventions d'exploitation versées par l'Etat, complétées par les redevances et les participations à l'hébergement des usagers.

- 210 places sont financées par une dotation globale de financement pour un montant de **3 458 000 €**
- 45 places d'urgence sont financées par un coût à la place, soit de 33 euros, soit 22 euros/jour/personne ;
- 14 places d'ALT sont financées par allocation au logement et 8 places par un coût à la place de 22 euros/jour/personne.

➤ Les moyens humains : 54,43 ETP

Des équipes pluridisciplinaires composées de travailleur.euses sociaux et sociales, de personnel médical et de psychologues, accompagnant les femmes et les familles accueillies, tant sur l'hébergement d'insertion que sur l'hébergement d'urgence (1.5 ETP est actuellement gelé en négociation avec la DDETS).

Une équipe d'agents d'accueil et de nuit assure une présence 24h/24 à la résidence Brocéliande et sont les interlocuteurs de l'ensemble des services du pôle.

Agents de maintenance, équipe de nettoyage, économat, gestion locative, personnel administratif complètent l'équipe.

Le CHRS bénéficie également des fonctions supports du siège, notamment les services RH et comptabilité.

Les équipes sont soutenues dans leur pratique par de l'analyse de la pratique, des réunions cliniques, de la formation.

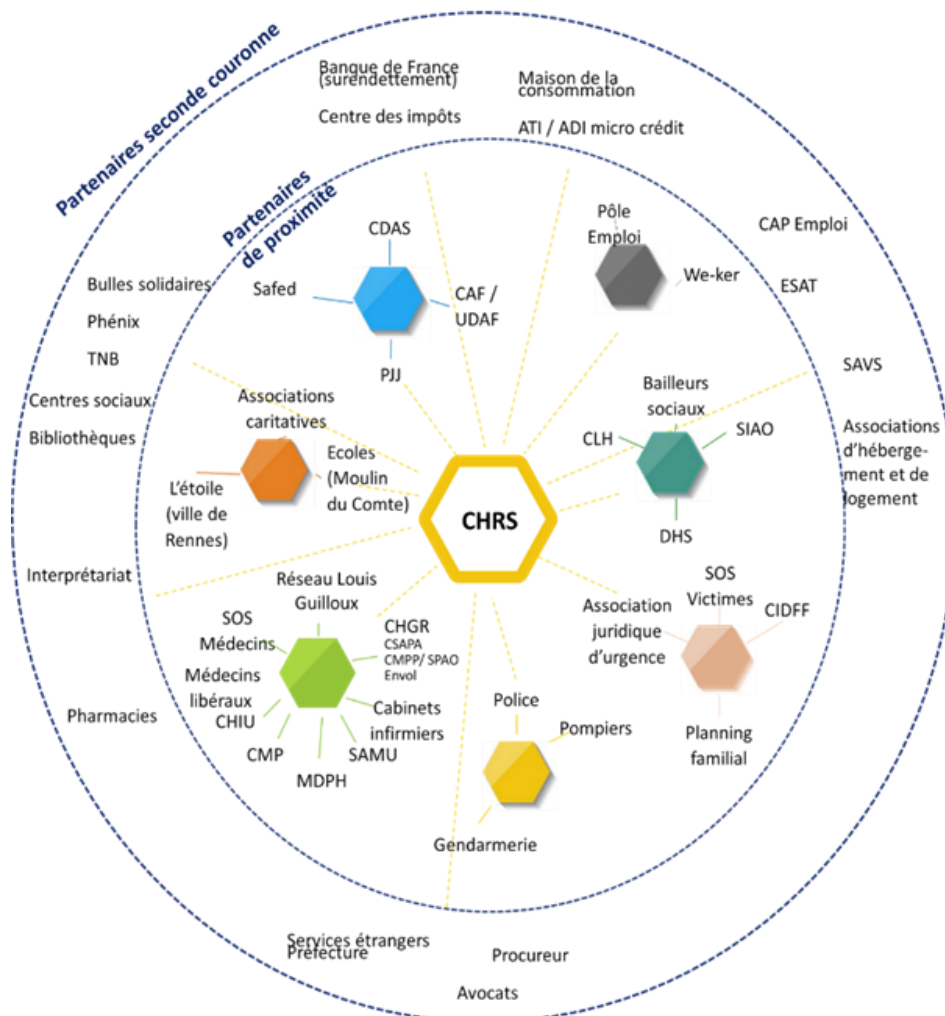
Nous notons au cours de l'année 2025 :

- 3 départs pour raisons personnelles, dont une responsable de service ;
- 1 départ en retraite ;
- 2 nouvelles embauches en CDI, en remplacement des professionnel.les parti.es.

Au 31 décembre 2025, 2 postes en CDI étaient encore vacants. Nous avons eu quelques difficultés à recruter, notamment pour les postes à temps partiel et sur le métier de TISF.

Nous enregistrons également plusieurs arrêts maladie de longue durée.

➤ **Le réseau et les partenaires**



Nous avons un partenariat privilégié avec le multi accueil M'Ti moun et la micro-crèche Joséphine Baker, car nous réservons en tout 11 berceaux qui permettent d'accueillir des enfants dont la maman est hébergée au CHRS. Cela vient compléter le travail sur la parentalité réalisé par les travailleurs.euses sociaux et sociales du CHJRS

En 2025, ce sont 22 enfants qui ont pu profiter de cet accueil :

- 17 à M'Ti moun
- 6 à Joséphine Baker

LE PUBLIC ACCUEILLI

Nous accueillons :

- Des femmes avec ou sans enfant(s), victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, nécessitant une mise en sécurité ;
- Des femmes avec ou sans enfant(s), sans solution d'hébergement en situation de précarité sociale ;
- Des femmes avec ou sans enfant(s), sans solution d'hébergement sortant d'hospitalisation ou d'incarcération, ou en rupture familiale ou conjugale.

Elles rencontrent des difficultés diverses et variées, cumulatives bien souvent : violences intrafamiliales et/ou conjugales, parcours d'errance, parcours migratoire, problèmes de ressources, de santé, d'addiction, de régularisation administrative... Les problématiques de santé sont de plus en plus fréquentes et importantes.

Nous repérons une difficulté supplémentaire pour certaines femmes : la non maîtrise de la langue française.

1. Le service d'Hébergement d'Urgence (SHU)

→ **Nombre de personnes accueillies sur l'année : 95 (50 femmes et 45 enfants)**

15 nouveaux ménages entrés en 2025 : 15 femmes et 13 enfants

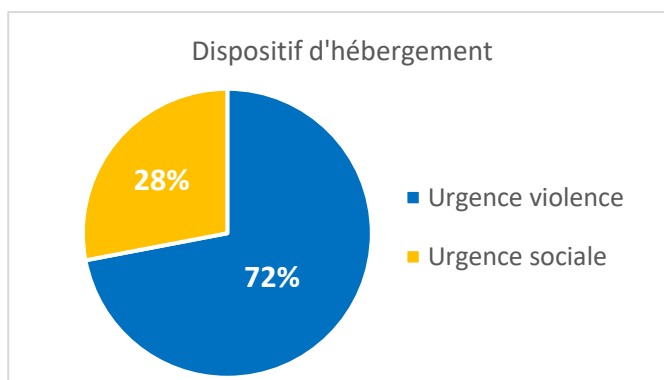
	Toutes places (72)		Places Violence (49)		Places en Urgence sociale (23)	
	Nbre femmes	Nbre enfants	Nbre femmes	Nbre enfants	Nbre femmes	Nbre enfants
Nbre de personnes hébergées au SHU en 2025	50 (53*)	45 (48)	35 (33)	33 (29)	15 (20)	12 (19)
Nbre de personnes entrées au SHU en 2025	15 (19)	13 (16)	11 (12)	11 (9)	4 (7)	2 (7)

*chiffres 2024

Nous avons accueilli moins de nouveaux ménages en 2025 qu'en 2024. Ceci s'explique par une durée de séjour plus longue qu'en 2024. De ce fait, il y a moins de sorties.

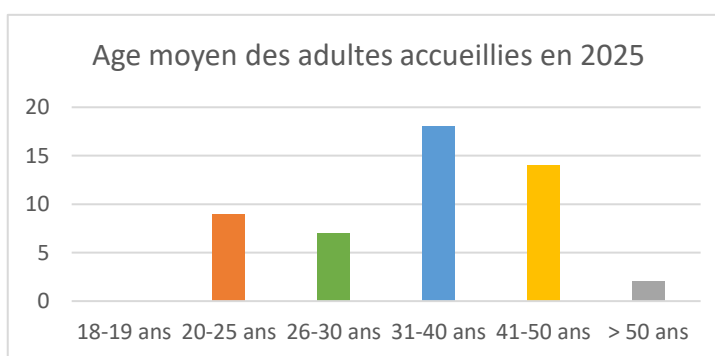
Certaines places sont aussi difficiles à pourvoir car situées en dehors de Rennes et en logement partagé.

Type Urgence	Nb personnes	%
Urgence Violence	68	72 %
Urgence Sociale	27	28 %
Total	95	100 %



→ Âge moyen des adultes accueillies

Age	Nombre
18-19 ans	0
20-25 ans	9
26-30 ans	7
31-40 ans	18
41-50 ans	14
> 50 ans	2
Total	50

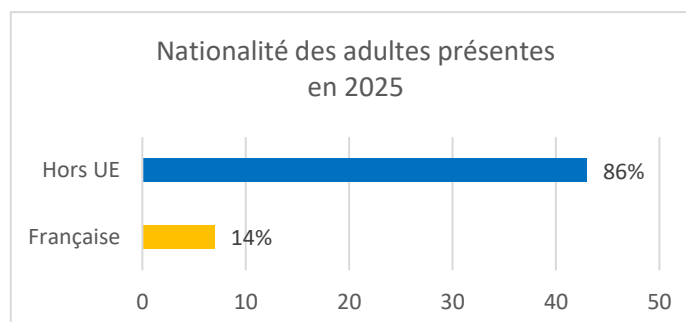


La répartition par âge varie peu d'une année sur l'autre. Près de 20 % des femmes ont moins de 25 ans et la moitié se situe entre 26 et 40 ans.

Cela montre la diversité des personnes hébergées, chaque tranche d'âge ayant des problématiques différentes et peut nous amener à faire appel à des partenaires différents. Les moins de 25 ans, par exemple, n'ont pas les mêmes droits que les femmes plus âgées, ni les mêmes besoins.

→ La nationalité

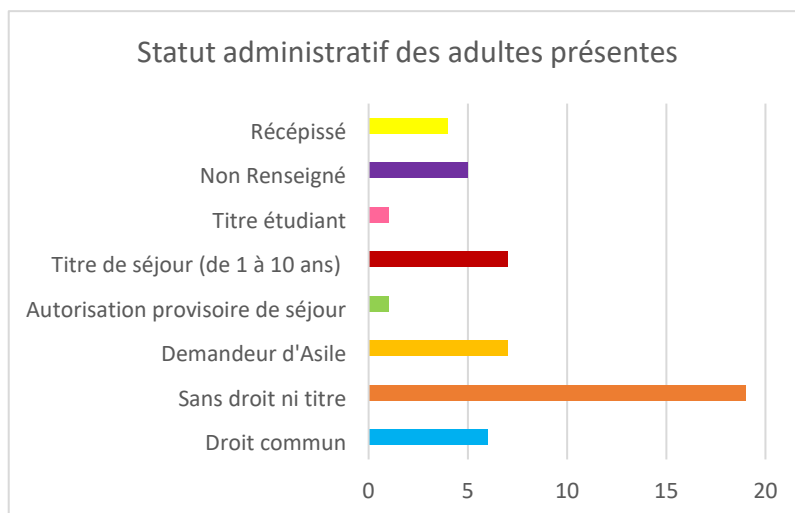
Nationalité	Nombre
Française	7
Hors UE	43
Total	50



Comme les années précédentes, la majorité des femmes accueillies sur l'hébergement d'urgence est d'origine hors Union Européenne. Les femmes hors UE n'ont, pour la plupart, pas accès aux dispositifs de droit commun et ne peuvent accéder aux places d'Insertion que si elles disposent d'un titre de séjour valable au moins 6 mois. Elles n'ont donc accès qu'aux places d'hébergement d'urgence, au moins dans un premier temps. Le tableau ci-dessous sur le statut administratif des personnes accueillies corrobore ce constat.

→ Le statut administratif des adultes présentes

Statut	Nb
Droit commun	6
Sans droit ni titre	19
Demandeur d'Asile	7
Autorisation provisoire de séjour	1
Titre de séjour (de 1 à 10 ans)	7
Titre étudiant	1
Non Renseigné	5
Récépissé	4
Total	50



→ Le type d'accompagnement en interne

L'objectif de l'hébergement d'urgence est de réorienter les femmes le plus rapidement possible vers des dispositifs pérennes adaptés à leurs besoins, et par la suite à libérer les places pour d'autres situations d'urgence. Toutefois, les réorientations peuvent prendre du temps, ce qui amène l'équipe à proposer un accompagnement social dont voici les axes principaux :

- En premier lieu, l'accompagnement dans les diverses démarches administratives et d'accès aux droits sociaux ;
- L'accompagnement sur la question des violences subies ;
- L'aide à la vie quotidienne ;
- Le soutien à la parentalité ;
- Les démarches d'ordre juridique ;
- L'accompagnement à la santé.

Le Service d'Hébergement d'Urgence constate un accroissement de la vulnérabilité des femmes accueillies, qui cumulent toujours davantage de facteurs de fragilité, et ce dans la durée : précarité économique extrême. Beaucoup de résidentes bénéficient d'une reconnaissance d'un statut de handicap et bénéficient d'une mesure de protection civile ; d'autres, sans bénéficier d'une telle reconnaissance, souffrent de troubles de santé importants (troubles psychiques notamment, addiction(s), troubles somatiques divers), souvent en lien direct avec leur parcours émaillé de violences diverses.

→ L'orientation vers des partenaires extérieurs

L'orientation principale des ménages vers les partenaires extérieurs concerne l'accès aux droits, la mise en lien avec un service social, les associations caritatives, les démarches liées au relogement et vers les partenaires du secteur sanitaire.

→ Nombre de ménages sortis : 16 (contre 18 en 2024)

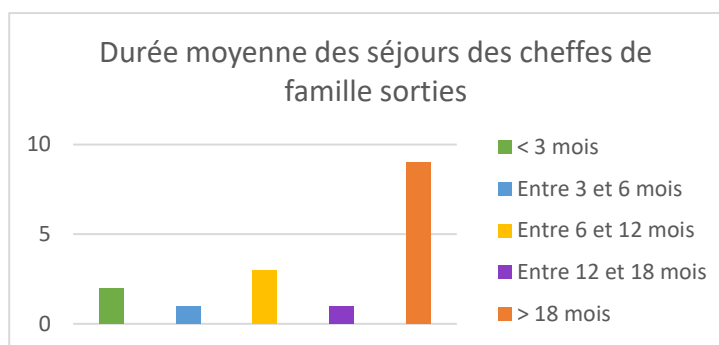
L'objectif étant d'orienter les femmes vers une place plus stable que celle qu'elles quittent, les orientations peuvent prendre du temps, du fait que l'ensemble des dispositifs sont aussi saturés.

En outre, plus du tiers des femmes accueillies sont sans droit ni titre à leur arrivée. Les premières démarches concernent donc la régularisation de la situation, ce qui impacte directement la durée du séjour. D'autres ont des titres courts et précaires, ce qui obère également les possibilités d'accès à certains dispositifs tant que la situation administrative n'est pas suffisamment consolidée. Les délais de traitement des demandes de titre, puis le cas échéant des recours engagés contre certaines décisions, expliquent largement la longue durée de séjour pour beaucoup d'entre elles. Mais la stabilité de l'hébergement est essentielle pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la régularisation.

Les sorties de l'hébergement d'urgence dépendent également du délai de traitement des dossiers administratifs et d'attribution de logements sociaux. Comme ceux-ci s'allongent, la situation des familles évolue lentement au détriment des familles accueillies et des personnes attendant une place dans les centres d'hébergement.

→ La durée moyenne de séjour : 22 mois (13,5 mois dans le RA 2024*)

Durée	Nombre
< 3 mois	2
Entre 3 et 6 mois	1
Entre 6 et 12 mois	3
Entre 12 et 18 mois	1
> 18 mois	9
Total	16



Il y a eu autant de ménages sortis de l'urgence sociale que de l'urgence violence.

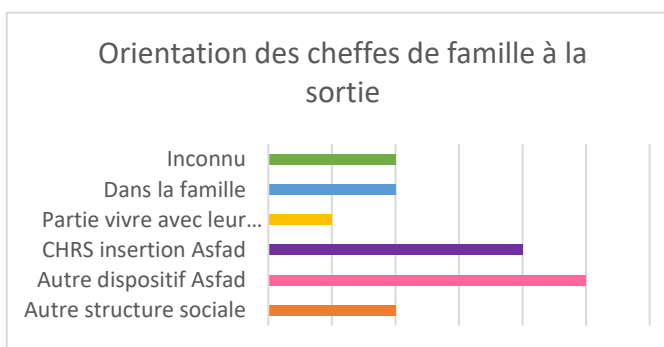
Les séjours longs sont à lier à des régularisations complexes ou des problèmes de santé tels que trouver une orientation adaptée est difficile.

*En réalité, l'écart entre 2024 et 2025 est moindre qu'il n'est indiqué. Cela est lié à une erreur de calcul de la durée moyenne de séjour en 2024. Celle-ci était de 17,3 mois (2 ménages avaient été comptabilisés comme sortis alors qu'ils avaient seulement changé de dispositif en interne).

→ Orientation des cheffes de famille à la sortie : 69 % de sorties positives

(Solution plus pérenne que l'hébergement d'urgence et adaptée aux besoins et capacités du ménage : logement dans le droit commun, en maison relais, en hébergement d'insertion, foyer de vie, etc.).

Orientations	Nb
Autre structure sociale	2
Autre dispositif Asfad	5
CHRS Insertion Asfad	4
Partie vivre avec leur compagnon	1
Dans la famille	2
Inconnu	2
Total	16



Les 2 sorties non connues sont liées pour l'une à une fin de prise en charge prononcée par l'Asfad en raison de non-respect répété du règlement de fonctionnement. L'autre est lié à un départ volontaire

Pour les autres structures sociales, une sortie en établissement de soin, une sortie vers un hébergement d'urgence pour couple avec enfants et une sortie en Maison Relais.

PLACES ALT :

Les 8 places ouvertes courant 2024 ont fonctionné en année pleine.

Activité 2025 :

Nombre de ménages	Nombre de personnes	Nombres de nuitées	Durée moyenne de séjour
17	30	5 475	11,8 mois

- Nombre de femmes seules : 8
- Nombres de femmes avec enfants : 9 (de 1 à 2 enfants)

8 ménages sont sortis du dispositif en 2025. 6 ont obtenu un logement social, 1 est partie en colocation à Paris, et 1 autre a été orientée sur le dispositif ADELE.

Le taux d'occupation est d'environ 68 %. Ce taux d'occupation s'explique par la présence de grands logements qui peuvent accueillir des familles de 4 à 6 personnes. Or, nous avons peu de profils correspondants et nous avons donc fait le choix de proposer ces logements à des familles moins nombreuses. Cela concerne essentiellement le T4 situé dans la résidence rue Patton.

2. Les Services d'Insertion Sociale (SIS) et Stabilisation

→ **Nombre de personnes accueillies sur l'année : 283 personnes** (115 adultes et 168 enfants).

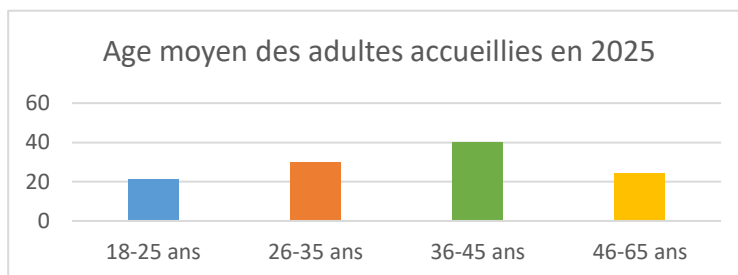
Nous avons hébergé un peu plus de personnes qu'en 2024 (273) et un peu plus de ménages.

→ **Nombre de personnes admises en 2025 : 69 personnes** (36 adultes et 33 enfants)

Nous avons admis davantage de nouveaux ménages en 2025 qu'en 2024 (+10).

→ **Âges des cheffes de famille accueillies :**

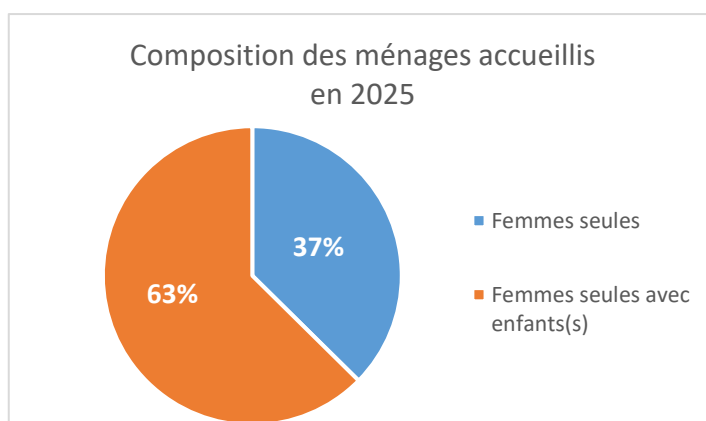
Age	Nombre
18-25 ans	21
26-35 ans	30
36-45 ans	40
46-65 ans	24
Total	115



La proportion de femmes jeunes et de femmes plus âgées est un plus importante qu'en 2024.

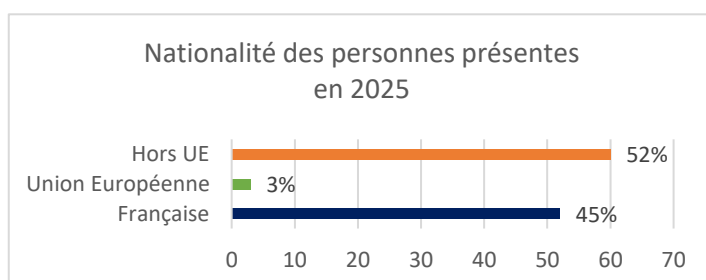
→ La composition des ménages :

Composition	Nombre
Femmes seules	43
Femmes seules avec enfants(s)	72
Total	115



→ Les nationalités des adultes présentes :

Nationalité	Nombre
Française	52
Union Européenne	3
Hors UE	60
Total	115

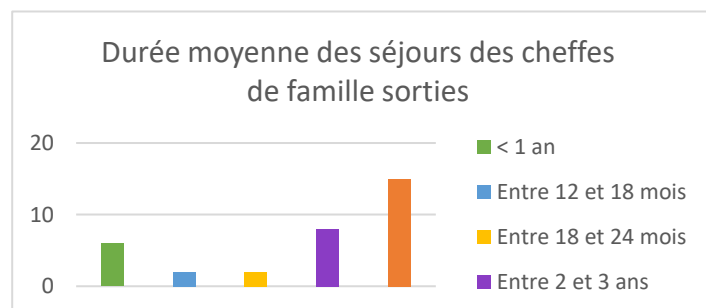


→ Nombre de ménages sortis en 2025 : 33 soit 75 personnes (adultes et enfants)

Nous enregistrons davantage de sorties en 2025 qu'en 2024 (+7 ménages). Il n'y a pas de raison particulière à cela.

→ Durée moyenne de séjour : 33 mois (34 mois en 2024)

Durée	Nombre
< 1 an	6
Entre 12 et 18 mois	2
Entre 18 et 24 mois	2
Entre 2 et 3 ans	8
> 3 ans	15
Total	33



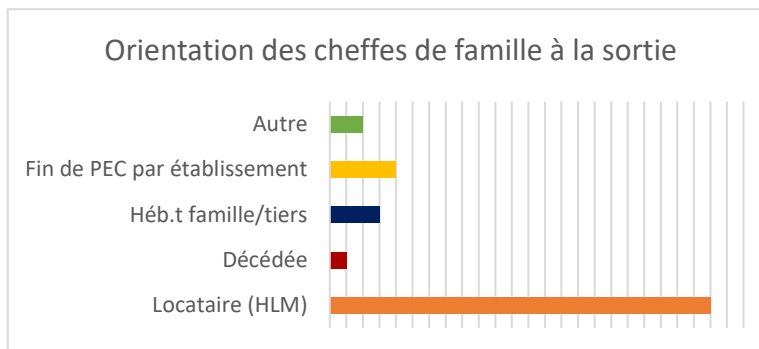
La durée moyenne de séjour est stable par rapport à 2024.

Près de 70 % des ménages enregistrent plus de 2 ans de séjour. Divers motifs expliquent ces durées longues :

- 1 a plus de 7 ans de séjour. Réorientation vers un établissement médico-social adapté n'aboutissant pas, Madame a eu une fin de prise en charge ;
- 1 a plus de 6 ans de séjour : grosse problématique de santé ;
- 8 ont entre 4 et 5 ans de séjour : pour certaines, accompagnement long suite aux violences subies, pour d'autres problèmes de dettes et d'occupation du logement ;
- 5 ont entre 3 et 4 ans de séjour : mêmes motifs pour diverses raisons : dettes de loyer, problème de santé et faible autonomie rendant le relogement difficile.

→ Orientation à la sortie : 70 % de sorties positives

Orientation	Nombre
Locataire (HLM)	23
Décédée	1
Fin de PEC par établissement	4
Héb.t famille/tiers	3
Autre	2
Total	33



70 % des ménages ont une sortie positive par un relogement dans le droit commun soit en maison relais. Ce qui est plutôt satisfaisant.

Les quatre fins de prise en charge prononcées par l'établissement ont été motivées par :

- Non adhésion à l'accompagnement, gros problèmes d'addiction sans volonté de soins, impossibilité de travailler un projet de relogement pour 3 d'entre elles ;
- Nécessité absolue d'une orientation vers un établissement médico-social adapté pour l'autre, rendue impossible de par la saturation des dispositifs et que Madame n'était pas prioritaire du fait qu'elle était en CHRS. Il a fallu que nous actions une fin de PEC pour que Madame puisse être accueillie dans un établissement médico-social, même si elle a dû traverser une période d'errance.

Sur les orientations « autres », l'une est partie vivre avec son compagnon et la deuxième n'est pas renseignée.

PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES / ACTIONS COLLECTIVES

1. Le Conseil de Vie Sociale (CVS) et réunions des résidentes

La participation des personnes accueillies se manifeste de manière différente à la résidence Brocéliande ou à la résidence Patton.

Le collectif est très différent : 14 logements dans la résidence à Patton et plus de 50 à la résidence Brocéliande.

A la résidence Patton, le CVS est bien installé. Le caractère moins formel de son déroulement y contribue ainsi que quelques adaptations.

- Le CVS a lieu trois fois par an.
- Sont convié.es : toutes les résidentes, toutes les bénévoles, les administratrices du Pôle Cohésion sociale.
- 2 professionnelles du service référentes sur le sujet, le responsable de service.
- L'ordre du jour est adressé 2 semaines avant à l'ensemble des résidentes. Il peut être complété le jour-même.
- Les travailleuses sociales invitent les résidentes à l'occasion d'un temps d'accompagnement et une invitation leur est donnée ou envoyée.
- Les résidentes n'élisent pas de présidente mais des représentantes.

- Le CVS se déroule sur un temps convivial, le midi, autour d'un repas partagé, où chaque membre amène un plat. Le CVS est précédé d'un atelier cuisine mené par une professionnelle.
- Le compte-rendu est adressé aux membres.

En 2025, deux CVS ont eu lieu (le troisième n'a pu se tenir par manque de participantes) et ont permis de traiter des questions émanant des résidentes et des professionnelles. Les administrateur.rices et bénévoles ont été présent.es et entre 4 et 7 résidentes y ont pris part. La durée d'accompagnement étant relativement courte, le CVS est presque à réinventer lors de chaque conseil. Le responsable de service et les professionnelles référentes CVS s'y emploient par roulement tous les deux ans.

A la résidence Brocéliande, les réunions de résidentes se sont poursuivies une fois par mois avec un investissement de plus en plus important (en nombre mais aussi en participation) des résidentes. Les professionnel.les occupent les enfants en bas âge afin que les mamans puissent être pleinement disponibles lors de ces réunions. Un nouveau format a été testé cette année. Pour débiter les réunions, les professionnel.les demandent aux résidentes si elles ont des sujets qu'elles souhaitent aborder. Les professionnel.les profitent de ce moment pour partager quelques informations (en évitant le « recadrage ») sur la vie collective au CHRS. Ensuite, des petits groupes sont créés pour que chacun.e réfléchisse sur un thème prédéfini par réunion, notamment leurs souhaits et idées pour : les sorties de l'été 2025, l'utilisation et le règlement de la nouvelle salle convivialité, le programme des actions collectives.

L'organisme « Facilitons » a accompagné les équipes de Brocéliande pour consolider la participation des personnes accompagnées grâce à 4 demi-journées de formation en co-construction avec les résidentes du CHRS. Ensemble, les professionnel.les et les résidentes ont travaillé à une définition commune de la participation en institution, identifié les potentiels freins mais aussi réfléchi à l'importance de la participation pour :

- Garantir les droits des personnes accompagnées ;
- Ouvrir la voie de l'émancipation ;
- Restaurer l'estime de soi mais aussi acquérir des compétences remobilisables après le CHRS.

Le projet alors en cours de la salle convivialité (détails ci-dessous) a été l'occasion d'expérimenter à partir d'un sujet concret, avec le soutien de l'intervenant, l'appropriation et la gestion de ce nouvel espace. A ce sujet, une résidente a indiqué « on se sent considérées » et une professionnelle « à la suite de ces temps d'échange, je sais pourquoi je me lève et je viens travailler ».



2. Des actions collectives proposées tout au long de l'année

Les actions collectives permettent aux personnes hébergées de participer et de partager des temps d'échanges conviviaux, avec d'autres bénéficiaires et les professionnels. Ces événements réguliers s'inscrivent dans une dynamique de lutte contre l'isolement, de prévention des conflits, de sororité, de valorisation du potentiel et des compétences de chacun.e. Certaines de ces activités peuvent être préparées avec les résidentes elles-mêmes. Nous valorisons les savoirs faire des personnes. Les loisirs et les activités en famille apportent également **un soutien à la fonction parentale et facilitent les relations parents/enfants.**



3. Création d'une salle de convivialité à la résidence Brocéliande avec les femmes accueillies

La précarisation économique, sociale et de santé des publics que nous accompagnons ainsi que le contexte du travail social font qu'il est de plus en plus difficile d'accompagner certaines personnes sur les questions de « savoir-habiter » ; or si nous pouvons mobiliser les personnes accueillies sur ces questions au niveau individuel, il est également important de travailler cet enjeu d'un point de vue collectif : il s'agit de prendre soin et prendre plaisir à habiter ensemble. Le CHRS est aujourd'hui vieillissant, peu décoré et sans aucun espace collectif ouvert ou facilement accessible à disposition des résidentes pour se retrouver quand elles le souhaitent. Certaines résidentes ou leurs enfants mangent et jouent dans les couloirs. De nombreuses résidentes réclament des ateliers cuisine, la possibilité de cuisiner à plusieurs, ou le partage d'activités diverses à leur initiative.

En 2025 nous avons porté un projet de rénovation et d'aménagement d'un espace collectif au sein de la résidence de Brocéliande avec pour objectif :

- Améliorer le bien-être pour les femmes et enfants accompagnée.s à un moment de leur vie où elles en ont particulièrement besoin ;
- Contribuer à l'estime de soi des personnes accompagnées : c'est leur donner de l'importance que de leur offrir un environnement beau, fonctionnel et professionnel ;
- Responsabiliser et rendre actrices les personnes accompagnées dans leur vie au CHRS en les mobilisant sur l'aménagement d'un espace collectif qu'elles pourront ensuite s'approprier ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail pour les professionnel.les du CHRS et à leur motivation sur les enjeux de participation et de savoir-habiter.

A la demande des équipes mais aussi des personnes accompagnées, nous avons créé un lieu convivial et fonctionnel qui favorise le bien-être, le lien social mais aussi l'implication des résidentes et leurs enfants dans leur parcours d'accompagnement et la participation à la vie du CHRS (actions collectives, réunions de résidentes, animations etc.). Cet espace se trouve au rez-de-chaussée du CHRS et occupe près de 50 m².

Ces travaux ont amélioré la qualité de vie au sein du CHRS, encouragé les échanges entre résidentes et renforcé les actions d'accompagnement mises en place par l'équipe. Au-delà des travaux, il a été primordial de penser l'aménagement de ces espaces afin qu'ils soient agréables et fonctionnels, en associant étroitement à la réflexion tant les professionnel.les que les résidentes et enfants du CHRS. Pour mener à bien ce projet, nous avons été accompagné.es par un architecte d'intérieur (financé par la Clef Solidaire) qui a animé 5 ateliers participatifs puis proposé un plan d'aménagement de la salle basé sur les besoins et demandes des résidentes.

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2025

1. Deux décès de résidentes accompagnées par l'équipe de Patton

Deux femmes accompagnées par le service sont décédées en une semaine en février 2025. L'une d'entre elles avait également été accompagnée par le SIS Brocéliande. Cela a évidemment affecté les professionnel.les du service. Le travail réalisé et le soutien du SIAO et de la DHS ont permis de maintenir dans le logement la fille ayant perdu sa mère. Ces épreuves ont mis en évidence la grande solidarité du service.

Pour faire face à ces décès, l'équipe a eu la volonté d'accompagner les proches suivis au CHRS, dans une sorte d'« agir-refuge » (ex : attachement déterminé à résoudre les problèmes de l'ex-conjoint de Mme I.) ; d'apporter son soutien : disponibilité, écoute, aide à organiser dans l'urgence les obsèques et à faire les démarches administratives ; et de manifester des marques d'attention : carnet souvenir, photos, témoignages d'autres résidentes.

Notre réflexion d'équipe suite à ces deux décès de personnes accompagnées est d'ouvrir à une réflexion sur la place du deuil dans nos métiers, à une sensibilisation au deuil et/ou favoriser une formation préventive sur le sujet (voir en annexe la réflexion plus approfondie de l'équipe).

2. La réalisation d'un colloque autour du contrôle coercitif par l'équipe du SHU

En décembre 2024, le SHU a bénéficié en équipe complète d'une formation de 2 jours sur la notion de contrôle coercitif, proposée par deux sociologues, Pierre-Guillaume Prigent et Gwenola Sueur.

Cette formation a été complétée par une intervention en janvier 2025 d'une avocate afin d'enrichir les connaissances acquises et de comprendre les implications juridiques de cette notion du contrôle coercitif encore méconnue par les professionnel.les.

Ces deux formations ont permis à l'équipe du SHU de s'approprier une grille d'analyse pouvant être mobilisée dans l'accompagnement des femmes accueillies sur le service et ainsi d'enrichir les outils mobilisables.

Afin de valoriser le travail mené, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, le Conseil d'Administration a validé la réalisation d'un colloque autour du contrôle coercitif au mois de décembre 2025 permettant de sensibiliser les professionnel.les du territoire rennais à cette notion.

Deux journées de travail ont été organisées en septembre et novembre afin de préparer ce colloque et a mobilisé l'équipe sur de nombreux aspects : expérimentation de la grille d'analyse avec les résidentes volontaires, supports de présentation, mise en avant de situations anonymisées, création et réflexion autour d'un outil utilisable par l'équipe, etc.

Ce colloque a été l'occasion de faire converger le travail théorique des sociologues avec le travail de terrain mené chaque jour par les professionnel.les auprès des femmes accueillies. Il a en effet permis d'élaborer autour de la notion de contrôle coercitif, de ses impacts sur la vie des femmes qui l'ont subi, mais également de présenter un outil encore en construction qui a vocation à être utilisé dans le travail de réparation mené par les équipes avec les résidentes qui le souhaitent.

3. Inspection du CHRS à l'automne

En septembre, la DDETS nous a informé d'une inspection sur le service insertion à la résidence Brocéliande. Celle-ci a donné lieu à la consultation de documents divers relatifs à l'organisation, les RH, le management ainsi qu'à des entretiens avec des professionnel.les et des résidentes. Nous sommes dans l'attente du rapport.

4. Nouveau traitement contre les cafards

Nous avons achevé l'année 2024, avec un important traitement curatif sur environ 1/3 des logements de la résidence Brocéliande.

Quelques mois après, nous constatons que l'infestation était à nouveau revenue à un degré important. Nous avons donc décidé de procéder à un traitement total de la résidence. Tous les logements ont été traités par cryogénéisation et tous les espaces professionnels par du gel. L'opération a débuté en août et a été renouvelée chaque mois pendant 6 mois. Au fur et à mesure des passages, nous avons pu constater une amélioration. Mais cela ne peut être efficace dans le temps que si les résidentes observent des règles strictes d'entretien du logement. Ce qui n'est pas facile pour certaines personnes. Et cela demande une forte mobilisation des professionnel.les. Au 31 décembre, nous étions plutôt satisfaits de l'opération.

ET POUR 2026

- Un projet théâtre de trois jours est en préparation. Il permettra à plusieurs résidentes du CHRS de bénéficier d'une activité avec une metteuse en scène professionnelle. Ce projet est financé par la Ville de Rennes.
- Poursuite des activités autour de la salle convivialité à Brocéliande pour continuer de développer et renforcer la capacité d'agir des femmes.
- Réaménagement de la cuisine collective de la résidence Patton dédiée aux résidentes pour renforcer la convivialité et les échanges.